

2019-2020

DOCUMENT D'INFORMATION

PROGRAMME DE SUBVENTION
POUR LE PERFECTIONNEMENT
À CARACTÈRE ORGANISATIONNEL

Comité de perfectionnement
des directrices générales,
des directeurs généraux,
des directrices générales adjointes
et des directeurs généraux adjoints
des commissions scolaires francophones
et anglophones du Québec
(CPDG)



Présentation

Le Comité de perfectionnement des directrices générales, des directeurs généraux, des directrices générales adjointes et des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires francophones et anglophones du Québec (CPDG) est heureux de vous transmettre le *Programme de subvention pour le perfectionnement à caractère organisationnel 2019-2020*.

Le programme de subvention est disponible pour toute activité de perfectionnement à caractère organisationnel qui permet l'acquisition ou le développement d'attitudes, d'habiletés et de connaissances relatives aux nouvelles approches de gestion, et ce, en lien avec les contextes éducatif et socio-économique actuels; pour toute activité de perfectionnement à caractère organisationnel qui met en présence des directrices et des directeurs d'école et de centre, des cadres et gérants, le tout sous le leadership de la direction générale de la commission scolaire.

Ce programme est sous la responsabilité du Comité de perfectionnement des directrices générales, des directeurs généraux, des directrices générales adjointes et des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires francophones, de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec (ADGCSAQ) et de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). La FCSQ en assure la gestion et le secrétariat.

Table des matières

Présentation

1.0 Programme de subvention

1.1 Objectifs du programme	3
1.2 Partage des responsabilités	3
1.3 Organisation	4
1.4 Demande de subvention	4
1.5 Montant de la subvention	5
1.6 Critères d'attribution d'une subvention	5
1.7 Demande de paiement	5
1.8 Organismes membres	6
1.9 Rôle du CPDG	6
1.10 Budget	7
Membres du CPDG 2019-2020	8

2.0 Formulaires

2.1 Demande de subvention	9
2.2 Demande de paiement	11

1.0 Programme de subvention

1.1 Objectifs du programme

Les subventions offertes dans le cadre du présent programme visent, pour une équipe de gestionnaires sous le leadership de la direction générale de la commission scolaire, à :

- contribuer au développement **d'attitudes** favorables à la **gestion** de l'organisation scolaire;
- contribuer au développement **d'habiletés** propres à la pratique quotidienne de la **gestion** de l'organisation scolaire;
- contribuer à l'acquisition et l'approfondissement de **connaissances** au regard de la **gestion** de l'organisation scolaire.

1.2 Partage des responsabilités

La responsabilité de l'organisation des activités de perfectionnement relève de deux niveaux :

- *AU NIVEAU LOCAL* — Le développement des ressources humaines est la **responsabilité première de la commission scolaire**. À cette fin, la commission scolaire peut établir, en fonction des besoins du milieu, une **politique locale de perfectionnement** dans le cadre de sa politique de gestion. À ce niveau, la commission scolaire assume toutes les responsabilités quant à l'élaboration, à la réalisation et au financement de sa politique.
- *AU NIVEAU NATIONAL* — À titre complémentaire, pour répondre à des besoins collectifs de perfectionnement à caractère organisationnel, un programme de subvention est disponible à toute commission scolaire désireuse d'organiser et de réaliser une activité de perfectionnement à caractère organisationnel. Les caractéristiques d'une telle activité sont :
 - des activités relatives à la **gestion** scolaire;
 - des activités traitant d'un thème **reconnu d'intérêt**, et regroupant diverses catégories de gestionnaires d'une ou de **plusieurs** commissions scolaires.

1.3 Organisation

Une commission scolaire ou un groupe de commissions scolaires intéressées à organiser un perfectionnement spécifique **forment un groupe et présentent leur demande de subvention au secrétariat du CPDG, au moyen du formulaire** prévu à cet effet aux pages 9 et 10.

Quand plusieurs commissions scolaires s'entendent pour organiser un perfectionnement spécifique, une directrice générale ou un directeur général de l'une de ces commissions scolaires remplit le formulaire et le signe.

Il appartient à la commission scolaire demanderesse d'effectuer les démarches auprès de l'organisme diffuseur de son choix pour obtenir les ressources nécessaires à la réalisation de ce perfectionnement.

1.4 Demande de subvention

La demande de subvention pour réaliser une activité de perfectionnement à caractère organisationnel doit être acheminée au secrétariat du Comité de perfectionnement des directrices générales, des directeurs généraux, des directrices générales adjointes et des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires francophones et anglophones du Québec.

La demande doit être acheminée à :

Madame Annie Jomphe, secrétaire du CPDG
Fédération des commissions scolaires du Québec
1001, avenue Bégon (Québec) G1X 3M4
Téléphone : 418 651-3220
Télécopieur : 418 651-2574
Courriel : ajomphe@fcsq.qc.ca

AVANT le 20 septembre 2019 (70 % du budget)

OU

AVANT le 13 décembre 2019 (30 % du budget)

Chaque demande sera étudiée par le CPDG en fonction du budget disponible et des critères mentionnés au point 1.6. Chaque formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- le thème retenu et une synthèse du contenu offert et des retombées du projet;
- un projet de prévisions budgétaires.

1.5 Montant de la subvention

Le CPDG paie à l'organisme demandeur ou à la commission scolaire, le coût d'une activité jusqu'à un maximum de 4 000 \$, sous réserve des disponibilités budgétaires déterminées annuellement.

Le montant remboursé ne peut excéder le montant prévu dans le formulaire de présentation de la demande ou le montant approuvé par le Comité, mais peut être moindre selon les coûts véritables de l'activité.

1.6 Critères d'attribution d'une subvention

Les critères qui seront utilisés pour accorder une subvention sont les suivants.

- Acceptation exclusive de projets de **perfectionnement à caractère organisationnel** relatifs aux grands enjeux et à la gestion de changements générés par le contexte, les lois, règlements et politiques susceptibles d'affecter le milieu de l'éducation (ex. : leadership, mobilisation, communication, accompagnement du personnel, pratiques éducatives, etc.).
- Participation active de la direction générale.
- Seules les demandes visant le perfectionnement des gestionnaires seront acceptées.
- **Acceptation d'un seul projet par année scolaire par commission scolaire ou par groupe de commissions scolaires** pour une subvention maximale de 4 000 \$, sous réserve des disponibilités budgétaires déterminées annuellement.
- La subvention ne doit couvrir que les dépenses suivantes :
 - les honoraires des personnes-ressources;
 - les frais de séjour et de déplacement des personnes-ressources;
 - les frais de déplacement des participantes et participants, et ce, selon la politique de la commission scolaire demanderesse.

1.7 Demande de paiement

La commission scolaire doit acheminer sa demande de paiement au secrétariat du CPDG dans les soixante (60) jours après la réalisation de l'activité et avec les pièces suivantes :

- le formulaire de réclamation 2.2;
- la liste des personnes présentes avec la fonction de chacune;
- les pièces justificatives telles que spécifiées au point 1.6.

Pour être remboursées, les demandes de paiement devront avoir été soumises au plus tard le 5 juin 2020.

1.8 Organismes membres

Ce comité est formé de représentantes et représentants des organismes suivants :

Association des directions générales des commissions scolaires du Québec (ADIGECS)	3 représentants
Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec (ADGCSAQ)	1 représentant
Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)	1 représentant
Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)	1 représentant
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	2 représentants <i>(dont un membre observateur)</i>

1.9 Rôle du CPDG

Rôle du Comité de perfectionnement

- Adopter le présent document d'information.
- Échanger sur les recommandations à la suite de l'analyse des demandes de subvention en lien avec le programme du CPDG.
- Approuver ou refuser les demandes de subvention.
- Effectuer un suivi des activités réalisées ou à réaliser à l'intérieur du budget alloué à cet effet.
- Définir ses règles de fonctionnement.

Rôle du secrétariat

- Préparer les réunions du CPDG et en assurer le suivi.
- Voir à la gestion du programme de subvention pour le perfectionnement à caractère organisationnel :
 - élaboration et diffusion du document d'information;
 - réception des demandes et suivi;
 - réception des demandes de paiement et suivi.
- Analyser les demandes et en recommander l'approbation aux membres du CPDG.
- Assurer la gestion courante du budget alloué.
- Répondre de sa gestion au CPDG.

1.10 Budget

- *Le budget annuel du CPDG est de 47 817 \$¹*

- ❖ Programme de subvention : 34 667 \$²
- ❖ Activités de perfectionnement de l'ADIGECS (colloque)³: 8 000 \$
- ❖ Activités de perfectionnement de l'ADGCSAQ⁴ : 2 500 \$
- ❖ Frais de gestion et de réunions : 2 650 \$

¹ Excluant le solde du budget de l'année précédente, s'il y a lieu.

² Idem.

³ Les activités financées sont en lien avec les objectifs du programme du CPDG.

⁴ Idem.

MEMBRES DU CPDG 2019-2020

<p>Monsieur Rob Buttars Directeur général Commission scolaire New Frontiers</p> <p>Téléphone : 450 691-1440, poste 222 Courriel : rbuttars@nfsb.qc.ca</p>	<p>Madame Guylaine Desroches, <i>présidente du CPDG</i> Directrice générale Commission scolaire de la Rivière-du-Nord</p> <p>Téléphone : 450 438-3131, poste 2102 Courriel : desrochesg@csrdn.qc.ca</p>
<p>Madame Annie Jomphe, <i>secrétaire du CPDG</i> Conseillère en formation et en développement organisationnel Fédération des commissions scolaires du Québec</p> <p>Téléphone : 418 651-3220, poste 340 Courriel : ajomphe@fcsq.qc.ca</p>	<p>Madame Suzie Lucas Directrice générale adjointe Commission scolaire de la Beauce-Etchemin</p> <p>Téléphone : 418 228-5541, poste 25000 Courriel : suzie.lucas@csbe.qc.ca</p>
<p>Madame Lissia C. Tremblay Directrice de la direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur</p> <p>Téléphone : 418 643-2948, poste 3003 Courriel : lissia.tremblay@education.gouv.qc.ca</p>	<p>Madame Bianca Clervoix Adjointe à la direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur</p> <p>Téléphone : 418 643-2948, poste 3007 Courriel : bianca.clervoix@education.gouv.qc.ca</p>

CPDG FORMULAIRE 2.1

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PERFECTIONNEMENT À CARACTÈRE ORGANISATIONNEL

Nom de l'organisme demandeur ou de la commission scolaire demanderesse :

Nom des commissions scolaires participantes s'il y a lieu :

Nom de la personne responsable de cette activité :

_____ Fonction : _____

Adresse :

Code postal :

_____ Téléphone : _____

Thème du perfectionnement :

_____ (joindre une synthèse du contenu ou remplir le verso)

Nom du formateur ou de la firme retenue :

Nombre de participant(e)s prévu(e)s :

- J'atteste que tous les participants font partie de l'équipe des cadres de la commission scolaire.

(cocher)

Oui :

Non :

- J'atteste de la présence d'un membre de la direction générale à cette formation.

(cocher)

Oui :

Non :

Date prévue de l'activité

Coûts prévus

_____ (joindre les prévisions budgétaires)

Signature de la directrice générale
ou du directeur général

Date de la demande

Transmettre à :

Mme Annie Jomphe, secrétaire du CPDG
Fédération des commissions scolaires du Québec
1001, avenue Bégon (Québec) G1X 3M4
Courriel : ajomphe@fcsq.qc.ca

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Objectifs : _____

Contenu détaillé (clientèles visées, durée de l'activité, déroulement) :

Retombées escomptées du projet (démontrer le lien avec les objectifs du programme) :

CPDG FORMULAIRE 2.2

DEMANDE DE PAIEMENT D'UNE SUBVENTION ACCORDÉE POUR UN PERFECTIONNEMENT À CARACTÈRE ORGANISATIONNEL

Nom de l'organisme demandeur ou de la commission scolaire demanderesse :

Adresse : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Thème de l'activité : _____

Montant demandé : _____

(joindre les pièces justificatives)

Joindre la liste des participantes et des participants en indiquant la fonction de chacune et de chacun

Nom de la ou des commissions
scolaires bénéficiaires : _____

Signature de la directrice générale
ou du directeur général

Date de la demande

N.B. La demande de paiement doit être transmise au plus tard 60 jours après la réalisation de l'activité. Pour être remboursées, les demandes de paiement devront avoir été soumises à la FCSQ au plus tard le 5 juin 2020.

Transmettre à : Mme Annie Jomphe, secrétaire du CPDG
Fédération des commissions scolaires du Québec
1001, avenue Bégon (Québec) G1X 3M4
Courriel : ajomphe@fcsq.qc.ca

Ce document peut être reproduit à condition d'en indiquer la source.
Pour alléger le texte, les abréviations « CPDG » sont utilisées pour désigner le Comité de perfectionnement des directrices générales, des directeurs généraux, des directrices générales adjointes et des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires francophones et anglophones du Québec.

Document : 6742
Juin 2019



**La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec**